

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 11 juin 2025

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **46**

Suppléants présents : **5**

Pouvoirs : **10**

Nombre de votants : **61**

Numéro  
**2025-06-11-063**

Point de l'ordre du jour  
**10**

Objet  
**Protection de  
l'Environnement –  
Déchets – Remplacement  
des bacs jaunes en cas de  
casse, vols et incendie.**

Date de convocation  
**06 Juin 2025**

Affichage de la convocation  
**06 Juin 2025**

Rapporteur  
**Monsieur CARPENTIER**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 juin à 18 heures, se sont réunis à la salle « Boval » du Bocasse sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Fabrice GAMELIN** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. VALLEE Serge, M. NAVE Alain, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAME Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, Mme COOL Frédérique, M. ALIX Dominique, M. CAJOT Norbert, Mme THIERRY Nathalie, M. DEHAIS Jean-Jacques, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, Mme BAILLEUX Colette, M. OCTAU Nicolas, Mme LECAUDE Fabienne, M. POYEN Jean-Luc, M. LEGER Bruno, M. BERTRAM Xavier, M. PETIT Jacques, M. GOSSE Emmanuel, Mme LAMBARD Stéphanie, M. MARMORAT Philippe, M. TAILLEUR Romain, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. NIEL Jacques, Mme BASTIEGE Brigitte, M. NION Patrice.

### Suppléants présents :

M. Eric CHIVOT, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. VALLEE Philippe, Mme Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Mme SCHOEGEL Christelle.

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,  
Mme STIENNE Sylvie a donné pouvoir à M. VINCENT Philippe,  
M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. LEGER Bruno,  
M. CORDIER Julien, a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine,  
M. HOUEL Dominique a donné pouvoir M. NION Patrice,  
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel,  
M. BRUNET Bernard a donné pouvoir à M. NIEL Jacques,  
Mme CLABAUT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe,  
M. BONHOMME Patrice a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,  
M. LOISEL Yves a donné pouvoir à M. HERBET Éric,

### Membre absents excusés :

Mme FOURNEAUX Béatrice, M. SOLER Laurent, M. BOUCHER Bruno, M. TIHI Frédéric, Mme VERHAEGHE Fabienne M. LEMOUCHE Denis, Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. VALLÉE Patrick, M. EDDE Jean-Marie, M. VANDERPERS Thierry, M. SAILLARD Lionel, M. POISSANT Christian, Mme AUTIN Christèle, Mme DUCHESNE Stéphanie, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, M. ROLLINI André, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. AVENEL Éric, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, DUPUIS François. M. OTERO Fabrice, M. MOLMY Georges.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement qui expose : La dotation en bacs jaunes des nouveaux foyers se poursuit. Des usagers du service ont contacté le service déchets pour demander le remplacement de bacs jaunes cassés, disparus ou brûlés.

Compte-tenu de la prochaine modification des fréquences de collecte, tous les 15 jours pour les OMR sur 45 communes du territoire, il est important de mettre à disposition des usagers une solution pour le tri des emballages et permettre aux habitants de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles.

Au cours de l'année 2024, il est dénombré environ 40 bacs à remplacer dans ces conditions, ce qui représente une dépense estimée à 1 700,00€ TTC.

Compte tenu du montant faible de la dépense engendrée, les élus de la commission Environnement-Déchets- réunis le 22 avril 2025 proposent de remplacer les bacs jaunes gratuitement dans les cas cités ci-dessus.

Vu :

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-39 ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;
- ✓ L'exposé ci-dessus ;
- ✓ La diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères à compter de juillet 2025 et la nécessité de maintenir à disposition des usagers des solutions de tri des emballages ;

## Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le remplacement des bacs jaunes dans le cas de casse, vols et incendies ;
- D'autoriser l'inscription de la dépense engendrée au budget d'investissement, au compte 2188.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	61
Suffrages exprimés	61
Abstention – Refus de prendre part au vote, ...	0
Majorité Absolue	32
Votes pour	61
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,

Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le Secrétaire de séance



Fabrice GAMELIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20250611-2025-06-11-063-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2025  
Date de réception préfecture : 19/06/2025